



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE MORMAL**

**77-2025 : Délibération portant création d'emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activité en application des articles l332-23-1° et l332-23-2° du code général de la fonction publique)**

Ressources humaines		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
69	51	56
Date de la convocation		
Jeudi 5 juin 2025		

**SEANCE DU 11 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies-le-Grand après convocation légale, sous la présidence de Jean-Pierre Mazingue.

**Titulaires présent(e)s :** Francine CAUCHETEUX à partir de la délibération n°58, Chantal SCHWARTZ, Danièle DRUESNES, Philippe SARRAUTE, André DUCARNE, Bertrand FLAMENT, Jean-Marie COUSIN, Christophe LEGROUX, Pierrette GUIOST, Hélène DUMORTIER à partir de la délibération n°55, Gautier MEAUSOONE à partir de la délibération n°57, Denis LEFEBVRE, Benoît GUIOST, Carine FREHAUT, Sabine KOLASA, Alain GERARD, Nicolas RUTER, Yves LIENARD, Anthony VIENNE, Philippe EUSTACHE, Delphine PERTUSON, Stéphane LATOUCHE, Catherine HENNEBERT, François ERLEM, François DUPIRE, Nathalie MONIER, Marie-Sophie LESNE jusqu'à la délibération n°67, Amar GOUGA à partir de la délibération n°58, Martine LECLERCQ, Jean-Claude BONNIN, Alain MICHAUX, Dominique QUINZIN, François RONCHIN, Jean-Louis BAUDEZ, Valérie COCHEZ, Jean-Pierre MAZINGUE, Roxane GHYS, Vincent DUSSART, David BEAUMONT, Anita LEFEVRE, Claude BLOMME, Eric HIROUX, Patrick PIANA, Zahra GHEZZOU, André FREHAUT, Olivier YZANIC, Romain MAGY

**Suppléant(e)s présent(e)s :** Brigitte ADAM pour Henry-Louis BOURGEOIS, Marie-Pierre SORIAUX pour Georges BROXER, Christian DOTTE pour Yohan LECERF, Christian BASSEZ pour Thierry SOSZYNSKI, Elio PELINI pour Chantal JACMAIN

**Absent(e) (s) avant donné pouvoir à un conseiller :**

René QUINZIN ayant donné procuration à Chantal SCHWARTZ, Dominique FONTAINE ayant donné procuration à André FREHAUT, Marie DUBOIS ayant donné procuration à Marie-Sophie LESNE, Freddy DOLPHIN ayant donné procuration à Christophe LEGROUX, Jean-Noël BRICHANT ayant donné procuration à Jean-Pierre MAZINGUE, Frédéric ROMAIN ayant donné procuration à Eric HIROUX

**77-2025 : Délibération portant création d'emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activité en application des articles 1332-23-1° et 1332-23-2° du code général de la fonction publique**

Vu le code général de la fonction publique notamment en ses articles L332-23-1° et L332-23-2°,

Considérant la délibération n°17/2014 du 14 janvier 2014 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

Considérant qu'en prévision des besoins saisonniers ou temporaires de différents services de la collectivité, il est nécessaire de les renforcer par le recrutement de personnel en qualité d'agent contractuel pour y faire face,

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutives.

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

**Décide :**

- De créer à compter du 16 juin 2025 :

**Au pôle technique et environnement :**

- Un maximum d'1 emploi à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent administratif.

**Au service enfance jeunesse :**

- Un maximum d'1 emploi à temps non complet à raison de 24h30 hebdomadaires dans le grade d'éducateur de jeunes enfants relevant de la catégorie A pour exercer les fonctions d'animateur(trice) du relais petite enfance.

**Au conservatoire de musique à rayonnement intercommunal :** Pour permettre le fonctionnement du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal en fonction de l'évolution des demandes d'inscription sur certains instruments.

- Un maximum de 3 emplois à temps non complet (2h hebdomadaires) d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Un maximum d'un emploi à temps non complet (3h hebdomadaires) d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe

- Un maximum d'un emploi à temps non complet (4h hebdomadaires) d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré le 11 juin 2025

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

Le président

Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire

François ERLEM



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 059-200043321-20250611-77\_2025BDEL-DE